Saint-Pierre-de-Lamy

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2027 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tiendra une séance extraordinaire le mardi 8 décembre 2026 à 18h00, à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l'Église à Saint-Pierre-de-Lamy pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2027 et le programme triennal des immobilisations 2027-2028-2029.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2027 et le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029.

Isabelle Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Plourde, directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de cet avis aux endroits habituels, c'est- à-dire au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité et ce, le 26 novembre 2026.

Avis donné à Saint-Pierre-de-Lamy ce 26 novembre 2026

Isabelle Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière